



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 4 mai 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 1 procurations – 12 votants

Redynamisation territoriale

280/2023 Signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

M. le Président expose :

En prolongation de la convention initiale Petites villes de Demain signé le 12 août 2021, il est proposé à la commune lauréate du programme Sainte-Marie-aux-Mines, à la Communauté de Communes du Val d'Argent, ainsi qu'à la commune de Sainte-Croix-aux-Mines qui rejoint le programme, de formaliser **une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** via une convention avec les services de l'Etat (et ses agences associées que sont l'ANAH et l'ANCT), la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette opération permettra de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire :

- Création ou restauration d'un habitat de qualité ;
- Consolidation de l'activité commerciale, industrielle et touristique ;
- Préservation d'une action publique de qualité ;
- Préservation des espaces naturels.

Ainsi, cette opération est une opportunité de structurer une planification d'actions, sur une durée de 5 ans, pour répondre à différentes problématiques. Elle comporte une étude de redynamisation pour l'habitat et le commerce qui permettra d'encourager notamment la rénovation privée des logements afin de répondre aux objectifs de lutte contre le logement indigne, contre la précarité énergétique et contre la vacance. Elle comporte également des actions de rénovation des bâtiments publics à l'échelle de la vallée et des aménagements dans les centre-bourgs de Sainte-Croix-aux-Mines et Sainte-Marie-aux-Mines.

La convention ainsi que ses annexes sont présentées de façon synthétique à l'assemblée.

- Annexe 1 : Diagnostic de territoire.
- Annexe 2 : Atlas cartographique.
- Annexe 3 : Fiches-actions.
- Annexe 4 : Plan d'action.
- Annexe 5 : Contribution du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Dans le secteur d'intervention d'Opération de Revitalisation de Territoire, les projets portés aujourd'hui par les communes de Sainte-Croix-aux-Mines et Sainte-Marie-aux-Mines, ainsi que par la Communauté de Communes du Val d'Argent, pourraient bénéficier de nouveaux droits juridiques et fiscaux, par exemple :

- Renforcer l'attractivité de la ville ;
- Soutenir la réhabilitation de l'habitat et notamment avec un accès prioritaire des aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif DENORMANDIE dans l'ancien ;
- Maîtriser le foncier avec droit de préemption renforcé notamment sur les locaux artisanaux et commerciaux ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

La convention est signée pour une durée de 5 ans et fera l'objet d'un comité de pilotage annuel permettant de mettre à jour les fiches-actions et les périmètres par voie d'avenant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de la convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) jointe à la délibération.

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que les avenants qui suivront au cours de sa mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Thomas GOTTELMANN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS

